

*Pouvoir d'emprunt***ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA LOI N° 2 DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR
D'EMPRUNT****MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-40, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, il m'est agréable de participer cet après-midi au débat du projet de loi C-40, Loi portant pouvoir d'emprunt. Comme toujours, un projet de loi de ce genre apparaît fort insipide et offre peu de détails, sauf qu'il va donner au gouvernement la somme de 24,3 milliards de dollars durant l'année financière en cours. Les députés de ce côté-ci de la Chambre seraient des plus irréflechis s'ils s'abstenaient de demander au gouvernement à quoi cette somme va servir. Comme toute autre grande entreprise, le gouvernement fédéral doit emprunter de l'argent et très souvent d'avance. Toutefois, j'estime que nous devrions avoir le droit de demander non seulement pourquoi le gouvernement emprunte cette somme, mais aussi à quelles fins précises. Nous devons également lui demander de justifier ces énormes dépenses. Sauf erreur et si ma mémoire est fidèle, telle est la raison d'être de notre institution. Voilà pourquoi il y a environ 700 ans, le Parlement commençait en Angleterre à forcer le gouvernement à justifier la dépense de deniers publics.

Pour obtenir une réponse à cette question, il faut remonter au dernier budget du gouvernement. Ce n'est pas chose facile, car ce budget ne renfermait rien de nature à le rendre mémorable. De fait, nous pourrions résumer le plus récent budget en quatre mots: du pareil au même. Je serais tenté d'adopter une attitude partielle et de tout laisser faire. Somme toute, le gouvernement a rendu service au NPD. Quand on songe aux résultats du dernier sondage d'opinion, on pourrait prétendre que le gouvernement conservateur est la chose la plus bénéfique qui pouvait arriver au NPD. Toutefois, je ne peux faire cela. Ma conscience, mon courrier et mes contacts avec mes électeurs me rappellent chaque jour que notre pays souffre.

Le fait que si peu approuvent le gouvernement n'est rien dont on peut se vanter; il faut plutôt s'en inquiéter. On estime même dans ma propre circonscription, dans le sud-ouest de l'Ontario, que la récession nous a en quelque sorte quittés, que nous avons surmonté d'immenses obstacles, notamment des taux d'intérêt élevés et le chômage général, que les Canadiens ont repris le travail, que le problème du chômage est réglé et que le fléchissement des taux d'intérêt est salutaire à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Toutefois, il suffit de s'éloigner d'environ 200 milles de Toronto dans le sud-ouest de l'Ontario, exception faite peut-être de Montréal et de certaines régions du sud du Québec pour constater que le Canada ne s'est pas encore extirpé de la récession de 1981-1982. De fait, les inégalités régionales sont plus prononcées maintenant qu'elles ne l'étaient alors. Le taux de chômage dans sept des provinces est plus élevé qu'en 1982. Ne nous leurrions pas. Les politiques fiscales et monétaires du gouvernement ne nous ont pas arrachés de la récession ou de la dépression pour nous faire

jouir de certains progrès et d'un vif épanouissement. Tel n'est pas le cas.

Il nous faut sauter par-dessus la première partie du dernier budget où le gouvernement s'accorde un répit pour faire son propre éloge. Nous arrivons ensuite à la substance des propositions que le gouvernement formulait dans son exposé budgétaire de février. Toutefois, on peut dire qu'elles sont réduites au minimum, car le gouvernement propose simplement le prélèvement de quelques impôts et mêmes ces propositions touchent plus durement les petits et les moyens salariés. Bien entendu il en a toujours été ainsi. Ceux qui composent la tranche la plus importante des salariés, les hommes et les femmes qui appartiennent au groupe des moyens salariés en font encore les frais.

● (1620)

La première majoration fiscale touche l'essence vendue au détail. Le Canadien moyen qui doit se rendre au travail en voiture paiera 1c. de plus le litre d'essence. Le gouvernement espère manifestement que tout le monde se résignerait et accepterait ce nouvel impôt d'un sou. Toutefois, cet infime espoir s'est évanoui quand les grandes pétrolières ont décidé d'y aller elles aussi de quelques cents, ce qui a provoqué un branle-bas général. J'avais espéré que le gouvernement interviendrait pour faire cesser cette escroquerie flagrante. Somme toute, les sociétés pétrolières espéraient faire porter sur le gouvernement l'odieux de cette majoration. Toutefois, ce dernier n'a pas été assez courageux pour agir. Au lieu de cela, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit aux Canadiens de ne pas acheter d'essence s'ils ne sont pas contents du prix. C'est vraiment parler en type qui circule en limousine conduite par un chauffeur. S'il lui avait fallu se rendre au travail et qu'il avait trouvé son réservoir d'essence vide le lendemain du budget, il aurait peut-être répondu autrement.

L'essence, ce n'est pas la seule chose qui vient d'être taxée. Le gouvernement a également élargi l'assiette de la taxe de vente pour y faire figurer les aliments mangés sur le pouce. C'est une mesure sans grande importance dont on aurait pu ne pas tenir compte si nous avions eu un budget plus étoffé. Mais, enfin, cet élargissement de la taxe de vente, quoique pas trop considérable, constitue un exemple parfait de la doctrine du gouvernement. Au lieu d'aller chercher son argent en veillant à ce que chaque particulier et chaque société paient leur juste part, il a préféré appliquer un impôt indirect, régressif, dont le consommateur est le plus lourdement frappé. J'aurais préféré une réforme fiscale, et j'y reviendrai tantôt.

Par définition, les taxes de vente sont des impôts régressifs. Peu importe que vous soyez millionnaire ou que vous viviez d'une pension de retraite fixe, vous payez la même taxe sur le même article. Ce n'est tout simplement pas juste. Le pain coûte le même prix à celui qui élève une famille avec 15 000 \$ par année qu'au riche qui élève une famille avec 150 000 \$ par année. Les taxes de vente sont très, très régressives.

Il y a eu également un relèvement de 4 p. 100 de la taxe d'accise sur les tabacs. Traditionnellement, c'est une taxe sur le péché que tout le monde s'attend de trouver dans un budget. Depuis 20 ans elle figure dans chaque budget à peu près. Cependant, elle ne tient pas compte d'un besoin criant. Le temps est mal choisi pour effectuer un nouvel arnaquage idiot sur le tabac. Le gouvernement devrait comprendre que cette